# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centre de tri et de regroupement sur la commune principale de l'AIOT ZA des Cavières, route de Toulon 83170 CAMPS LA SOURCE.

La référence de votre dossier est A-3-FQPH5D6OP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2023 à 12h20 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

# 1 - Type de déclaration

#### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET 48286706600011

Raison sociale CS ENVIRONNEMENT

Forme juridique Société à responsabilité limitée (sans autre indication)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

LD LES JONQUAS

83149 BRAS

## Signataire

Qualité : **Gérant** 

#### Référent

Fonction: Associé

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Centre de tri et de regroupement

Description des activités :

Actuellement, centre de tri et de regroupement (ICPE 2716-2 et 2791-2). Comprenant un bâtiment, une zone d'accueil (avec un pont-bascule) et une aire de stationnement de bennes et de véhicules de collecte . L'activité déchèterie objet de la présente demande sera réalisée en dehors du bâtiment.

# Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

#### 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Adresse bat E2, ZA des Cavières, Route de Toulon, 83170 Camps la Source

Bat E2

ZA des Cavières, route de Toulon

83170 CAMPS LA SOURCE

X:951028

Y: 6256856

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

# Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa   | Libellé des<br>rubriques  | Quantité totale                                  | Régime | Précisions   |
|----------|----------|---|--|--------|--|
| 2710     | 2710-2-b | Collecte de<br>déchets apportés<br>par le producteur<br>initial | Volume<br>susceptible d'être<br>présent 290 m3   | DC     | Placoplâtre (30m3), Bois (30m3), gravats (10 m3), DIB- encombrants (30m3), métaux (30m3), mobilier (30m3), huisseries (50m3), plastiques du bâtiment (30m3), membranes bitumineuses, PSE et revêtements (10m3), autres 40 m3 (DEEE, cartons, palettes, |
| 2710     | 2710-1-b | Collecte de<br>déchets apportés<br>par le producteur<br>initial | Quantité<br>susceptible d'être<br>présente 6.9 t | DC     | Dechets verts) déchets dangereux diffus (2t), DEEE dangereux (1t), amiante en big bag (2t), refus : bitume (0,6 t), autres : piles, acculumateurs, batteries, vêtements souillés, cartouches (1,3 t)   |

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

# Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Centre destiné à la récupération des déchets et matériaux. Il permet de regroupement par flux et l'envoi vers les filières spécifiques de valorisation et d'élimination. De nombreux flux sont à distinguer. Pour les résidus propres à l'activité , on distinguera les déchets liés à l'activité de bureau et la présence d'employés : déchets ménagers et assimilés. Pour cela des bacs de collecte sont présents sur site.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

#### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Gestion des eaux d'extinction : - Séparateur hydrocarbures sur le site. - Bassin de rétention de la zone. - Possibilité de stockage des eaux d'extinction sur la partie basse du site. Moyens de lutte : - Extincteurs du site - Réserve d'eau de la zone artisanale dédiée à l'extinction

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

#### Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non** 

| Nom de l'autorisation ou de la déclaration | Date de dépôt | Organisme<br>en charge<br>de l' |
|--|---------------|---------------------------------|
|  |               | instruction                     |
|  |               | DREAL                           |
| A-9-FI1O5MXAB                              | 28/04/2019    | PACA                            |
|  |               | (UT83)                          |

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

# 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

### Plan cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d-amenagement exterieur sans installation interieure maj 11 avril 2023.pdf